

Processus d'équivalence entraîneurs étrangers / professeurs de sports aquatiques

Les moniteurs de l'étranger qui ont suivi une formation professionnelle équivalente et qui sont engagés dans un club suisse peuvent se faire reconnaître leur diplôme en Suisse.

Conditions:

1. Un brevet SSS Plus Pool valable
2. Au moins 1 année d'expérience pratique en tant qu'entraîneur ou professeur de sports aquatiques
3. Au moins 100 heures de formation professionnelle spécifique (inclus: cours pratique d'une discipline, psychologie du sport, physiologie du sport, méthodologie/didactique et d'autres thèmes similaires)

Le **procès** se poursuit de la manière suivante:

1. Le **coach J+S** dépose le **dossier complet** au moins 2 mois avant le début du cours (**délai d'inscription**) au Chef de formation de Swiss Swimming. Le dossier (en allemand, français, italien ou anglais – traduction certifiée) contient :
 - a. Le formulaire d'inscription rempli de manière complète et signé,
 - b. Un Curriculum vitae du candidat (incl. références),
 - c. Une copie du diplôme (l'original doit être présenté lors du cours),
 - d. Un Curriculum des formations (avec indication pour chaque module du nombre d'heures et des contenus de formation),
 - e. Une confirmation écrite qui certifie que la personne a au moins 1 année d'expérience en tant qu'entraîneur ou professeur de sports aquatiques (selon demande d'équivalence),
 - f. Un certificat de travail de l'employeur précédent,
 - g. Un certificat de travail de l'employeur actuel,
 - h. Une preuve de pratique (modèle xl sur le site web),
 - i. Une copie du brevet SSS Plus Pool valable.
2. Swiss Swimming examine le dossier et confirme l'admission au cours jusqu'à 6 semaines avant le cours (mail au candidat et au coach J+S). **Les dossiers incomplets seront refusés.** Swiss Swimming demande une redevance de 150.00 CHF à chaque participant pour les frais administratifs du dossier.
3. Swiss Swimming envoie au participant une facture par courrier (voir tableaux des redevances à la fin du document) ainsi que les documents de cours nécessaires.
4. Le participant participe aux deux parties de cours et réussit le cours (1.5 jours de cours d'introduction J+S et 2 jours Swiss Swimming).
5. Lors du cours, Swiss Swimming et J+S classent le candidat (jusqu'à entraîneur A ou professeur de sports aquatiques B, respectivement moniteur de natation J+S A). Les étapes suivantes seront discutées pendant le cours. Afin d'obtenir la reconnaissance d'entraîneur ou professeur de sports aquatiques, des exigences supplémentaires peuvent être demandées par Swiss Swimming. Le coach J+S en sera informé après le cours par courriel électronique. Selon formation et emploi, on distingue entre les quatre procès suivants:

Entraîneurs

Le candidat dispose de :

- une formation contenant des thèmes spécifiques par disciplines d'**au moins 100 - 249h**
 - une année d'expérience dans le sport populaire spécifique et est engagé dans un club ou une école de natation
6. Classification : au moins moniteur J+S entraîneur B ou A en fonction de la formation et de l'expérience. La facture ainsi que le certificat d'entraîneur seront envoyés par courrier à la fin du cours.

Le candidat dispose de :

- Une formation contenant des thèmes spécifiques par disciplines d'**au moins 250 heures**
 - Au moins **800 heures** d'expérience avec des cadres de natation régionaux et **est engagé dans un centre de promotion de Swiss Swimming.**
6. Le candidat est informé lors du cours si des exigences supplémentaires sont nécessaires.
7. Le candidat remplit les exigences supplémentaires éventuelles.
8. Swiss Swimming remet le dossier à la formation d'entraîneurs Suisse pour la classification.
9. Suivre le « cours d'introduction J+S entraîneur de la relève » (J+S-CI ER; 1 jour). La formation des entraîneurs Suisse classe le participant en tant qu'entraîneur de la relève L « local », R « régional » ou N « national ». La reconnaissance sera que valable si le cours a été suivi. Parallèlement à cela, Swiss Swimming classe l'entraîneur en tant qu'entraîneur bronze, argent ou or (sans brevet fédérale).

Professeurs de sports aquatiques

Le candidat dispose de :

- une formation contenant des thèmes spécifiques par disciplines d'**au moins 100 – 249h**
 - une année d'expérience dans le sport populaire spécifique et est engagé dans un club ou une école de natation
6. Classification : au moins moniteur J+S jusqu'à formation continue 2. La facture ainsi que le certificat du professeur de sports aquatiques seront envoyés par courrier à la fin du cours.

Le candidat dispose de :

- une formation contenant des thèmes spécifiques par disciplines d'**au moins 250 heures**
 - **au moins 300 heures** d'expérience dans le sport populaire et est engagé dans une école/un club de natation:
6. Lors du cours, le candidat est informé des exigences supplémentaires nécessaires (p.ex. moniteur J+S de sport des enfants) pour l'obtention de la classification de prof. de sports aquatiques A et des parties de modules à suivre afin de passer l'examen de prof. des sports aquatiques avec brevet fédéral.
7. Afin que le cours puisse être fermé, la reconnaissance de professeur de sports aquatiques B va être attribuée avec la mention « niveau formation continue 2 » (moniteur de natation A J+S) dans la BDNS (banque de données nationale du sport).
8. Une fois les exigences supplémentaires remplies: classification comme professeur des sports aquatiques A Swiss Swimming. Les parties de module et l'examen pour le prof. de sports aquatiques avec brevet fédérale peuvent ensuite être suivis.

Tableau des redevances (incl. TVA):

L'examen des dossiers et les frais d'administration sont facturés aux candidats. Les coûts d'équivalence sont:

Vérification du dossier pour l'admission par Swiss Swimming	150.00 CHF
Cours J+S (1.5 jours)	60.00 CHF
Supports de cours J+S	50.00 CHF
Cours Swiss Swimming (2 jours)	400.00 CHF

Après la deuxième partie du cours (J + S et SwSw):

Délivrance des reconnaissances de l'entraîneur ou du professeur de natation

Équivalence entraîneur B/A ou

Professeur de sports aquatiques B/A 100.00 CHF

Équivalence Formation des entraîneurs Suisse 400.00 CHF*

Entraîneur bronze (entraîneur avec complément sport de performance), argent (FEP), or (FED)

* Attention : Les frais pour l'évaluation des équivalences de la formation des entraîneurs (CHF 250) sont intégrés. Les candidats reçoivent à l'issue de l'évaluation par la formation des entraîneurs un e-mail avec les informations sur l'équivalence ainsi que l'invitation pour la participation au cours, pour qu'ils puissent obtenir la reconnaissance finale. Le brevet Swiss Swimming (CHF 150) est émise seulement après la visite du cours d'introduction fait par la formation des entraîneurs.

Divers:

Nouvelle classification et nouvelle évaluation des dossiers 150.00 CHF

Dossier à envoyer à:

Swiss Swimming
Haus des Sports
Cheffe formation
Talgut-Zentrum 27
3063 Ittigen

Janvier 2018

Nadine Grandjean, Cheffe formation Swiss Swimming